

Communiqué de presse

Nicox : Son partenaire américain Eyevance élargit la promotion de ZERVIA[®] aux Etats-Unis par un partenariat avec Hikma

15 février 2021 – diffusion à 7h30
Sophia Antipolis, France

Nicox SA (Euronext Paris: FR0013018124, COX, éligible PEA-PME), société internationale spécialisée en ophtalmologie annonce aujourd'hui que son partenaire licencié exclusif aux Etats-Unis, Eyevance Pharmaceuticals, une filiale détenue à 100% par Santen Pharmaceutical Co., Ltd, a conclu un partenariat avec Hikma Pharmaceuticals pour la co-promotion de ZERVIA[®] indiqué pour le traitement du prurit oculaire associé aux conjonctivites allergiques.

Hikma sera responsable de la promotion de ZERVIA auprès de professionnels de santé américains non spécialistes du domaine de la santé oculaire. Toutes les ventes continueront d'être enregistrées par Eyevance et généreront des redevances pour Nicox. Hikma dispose de capacités commerciales solides et bien établies aux États-Unis avec des visiteurs médicaux présents dans tout le pays répondant aux besoins des médecins généralistes. Hikma est l'une des 10 premières sociétés de produits pharmaceutiques génériques aux États-Unis qui développe, fabrique et distribue une large gamme de médicaments génériques de marque et de génériques pour ses clients et partenaires. Eyevance continuera de promouvoir ZERVIA aux États-Unis auprès des professionnels de santé oculaire, ophtalmologistes et optométristes. Nicox et Eyevance sont liés par un accord de licence pour la commercialisation de ZERVIA aux États-Unis, où le produit est sur le marché depuis mars 2020.

Gavin Spencer, Chief Business Officer de Nicox, a déclaré : *“Cet accord innovant, conclu par Eyevance juste avant la saison cruciale des allergies printanières aux États-Unis, renforce leur positionnement en ciblant également des professionnels de santé non spécialisés dans le domaine de la santé oculaire, tels que les médecins généralistes, les allergologues et les pédiatres dont les prescriptions représentent, aux États-Unis, environ 40% des 1 million d'ordonnances de produits contre les allergies couverts par des marques. Ce partenariat pourrait générer un accroissement des ventes et démontre l'engagement ferme d'Eyevance à maximiser la valeur de ZERVIA aux États-Unis.”*

Selon les termes de l'accord de concession de licence avec Eyevance, Nicox est éligible à recevoir d'Eyevance jusqu'à 37,5 millions de dollars de paiements d'étapes liés à la réalisation d'objectifs de vente prédéfinis, dont 30 millions de dollars subordonnés à des ventes annuelles de 100 millions de dollars et au-delà. Nicox reçoit également des redevances échelonnées¹ de 8% à 15% sur les ventes nettes de ZERVIA aux Etats-Unis, y compris celles résultant de l'accord avec Hikma. Eyevance est responsable de toutes les activités de fabrication, réglementaires et de commercialisation de ZERVIA aux Etats-Unis, où ZERVIA est protégé par des brevets qui devraient être en vigueur jusqu'en 2030 et 2032.

A propos de Hikma

Hikma contribue à améliorer au quotidien la santé de millions de personnes dans plus de 50 pays à travers le monde. Depuis plus de 40 ans, Hikma développe des médicaments accessibles et de haute qualité. Basée au Royaume-Uni, Hikma est une entreprise mondiale présente aux États-Unis, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Europe qui utilise ses connaissances approfondies et son expertise unique pour transformer son savoir scientifique de pointe en solutions innovantes visant à améliorer la vie des patients. Hikma est engagée envers ses clients et les patients qui en dépendent pour leur apporter une large gamme de médicaments génériques de

¹ Nicox est engagée à payer à Eyevance certains coûts de fabrication qui seront déduits des redevances, réduisant ainsi la redevance initiale à 5% net jusqu'à ce que ces coûts aient été payés

marque et de génériques, par des actions constructives et pratiques. Ses 8 600 collaborateurs travaillent ensemble pour façonner un monde plus sain qui enrichit nos communautés. Hikma est un donneur et preneur de licence de premier plan qui, par le biais de sa filiale de capital-risque, contribue à apporter des technologies innovantes dans le domaine de la santé au niveau mondial. Plus d'informations sont disponibles sur www.hikma.com.

A propos de ZERVIA TE

ZERVIA TE® (solution ophtalmique de cétirizine), 0,24%, est une nouvelle formulation de cétirizine développée et approuvée pour la première fois pour une application topique oculaire pour le traitement du prurit oculaire associé aux conjonctivites allergiques. La cétirizine, le principe actif du ZYRTEC®, est un antihistaminique de deuxième génération (antagoniste du récepteur H1) qui se lie de manière compétitive aux sites récepteurs d'histamine. La cétirizine, dans des formulations orales approuvées, a une efficacité et un profil de sécurité systémiques bien identifiés, avec une exposition à l'échelle mondiale de 20 années d'utilisation par voie orale. ZERVIA TE a été développé par Nicox comme la première et unique formulation de cétirizine pour une application oculaire topique. Plus d'informations sont disponibles sur www.myzerviate.com.

ZERVIA TE fait également l'objet d'accords de concession de licence exclusifs avec Ocumension Therapeutics pour les marchés chinois et d'Asie du Sud-Est, avec Samil Pharmaceutical en Corée du Sud et ITROM Pharmaceutical Group dans les Etats Arabes du Golfe.

A propos de la conjonctivite allergique

La conjonctivite allergique se produit lorsqu'une réaction allergique provoque une conjonctivite. La conjonctivite est une inflammation de la fine membrane qui recouvre le blanc de l'œil et l'intérieur des paupières. Cette maladie ophtalmique peut affecter un œil ou les deux yeux. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des larmoiements excessifs, des brûlures ou des démangeaisons, des sécrétions oculaires, une vision floue et une sensibilité accrue à la lumière.

A propos de Nicox

Nicox S.A. est une société internationale spécialisée en ophtalmologie développant des solutions innovantes visant au maintien de la vision et à l'amélioration de la santé oculaire. Le principal programme en développement clinique de la Société est le NCX 470, un nouvel analogue de prostaglandine donneur d'oxyde nitrique, pour la réduction de la pression intraoculaire chez les patients atteints de glaucome. Nicox développe également le NCX 4251, une formulation brevetée de la fluticasone, pour les épisodes aigus de blépharite. Nicox génère des revenus provenant de VYZULTA® dans le glaucome, licencié exclusivement au niveau mondial à Bausch + Lomb et de ZERVIA TE™ dans la conjonctivite allergique. ZERVIA TE est licencié dans plusieurs territoires, notamment à Eyevance Pharmaceuticals, LLC, pour les Etats-Unis et à Ocumension Therapeutics pour les marchés chinois et de la grande majorité d'Asie du Sud-Est.

Nicox, dont le siège social est à Sophia Antipolis (France), est cotée sur Euronext Paris (Compartiment B : Mid Caps ; Mnémon : COX) et fait partie des indices CAC Healthcare, CAC Pharma & Bio et Next 150.

Pour plus d'informations sur Nicox, ses produits ou son portefeuille :: www.nicox.com.

Couverture par les analystes

Bryan, Garnier & Co	Victor Floc'h	Paris, France
Cantor Fitzgerald	Louise Chen	New York, Etats-Unis
Edison Investment Research	Pooya Hemami	Londres, Royaume-Uni
H.C. Wainwright & Co	Yi Chen	New York, Etats-Unis
Kepler Cheuvreux	Damien Choplain	Paris, France



Les positions exprimées par les analystes dans leurs notes sur Nicox leurs sont propres et ne reflètent pas celles de la Société. De plus, les informations contenues dans leurs rapports peuvent ne pas être correctes ou à jour. Nicox s'affranchit de toute obligation de corriger ou de mettre à jour les informations contenues dans les rapports des analystes.

Contacts

Nicox
Gavin Spencer
Executive Vice President, Chief Business Officer

& Head of Corporate Development
T +33 (0)4 97 24 53 00
communications@nicox.com

Relations Investisseurs & Media
Etats-Unis & Europe
LifeSci Advisors, LLC
Mary-Ann Chang
T +44 7483 284 853
mchang@lifesciadvisors.com

Relations Media
France
LifeSci Advisors, LLC
Sophie Baumont
M +33 (0)6 27 74 74 49
sophie@lifesciadvisors.com

Enoncés prospectifs

Les informations contenues dans le présent document pourront être modifiées sans préavis. Ces informations contiennent des déclarations prospectives, lesquelles ne constituent pas des garanties quant aux performances futures. Ces déclarations sont fondées sur les anticipations et les convictions actuelles de l'équipe dirigeante de Nicox S.A. et sont tributaires d'un certain nombre de facteurs et d'incertitudes en conséquence desquels les résultats réels pourraient sensiblement différer de ceux décrits dans les déclarations prospectives. Nicox S.A. et ses affiliés, administrateurs, dirigeants, employés, conseils ou mandataires ne prennent pas l'engagement et ne sont pas tenus de publier des mises à jour d'une quelconque déclaration prospective ou de réviser une quelconque déclaration prospective.

Les facteurs de risque susceptibles d'avoir des répercussions significatives sur l'activité de Nicox S.A. sont exposés au chapitre 3 du Document d'enregistrement universel, rapport annuel et rapport de gestion 2019 qui a été déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2020 et qui est disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com) et repris au chapitre 4 du rapport semestriel financier au 30 juin 2020 est également disponible sur le site de Nicox.

Nicox S.A.

Drakkar 2
Bât D, 2405 route des Dolines
CS 10313, Sophia Antipolis
06560 Valbonne, France
T +33 (0)4 97 24 53 00
F +33 (0)4 97 24 53 99